Procès-verbal
Séance exceptionnelle
BUREAU TERRITORIAL
20 OCTOBRE 2022 – 18h00

---

**Présidence** : Alain DOUCET

**Membres présents** : Christian ABEILHE, Alain AZPIROZ, Annette BERBOUS, René BES, Daniel COLLET, Pierre CROS, Julie CUMINETTI, Daniel FABRE, Christophe GIL, Jean Claude LEGENDRE, Alain MACCHION, Antoine MARTINEZ, Jean Yves MOURET, Michel PFLIEGER, Jean POUS, Bernard PUJOL, Max SANTA, Rolland SORMANI

**Excusés :** Dorothée PEREZ, Alain REY, Ghislaine ROSSIGNOL, Bernard VAUR
**Assistent** : Jocelyn BROUSSE, Pierre CIBOT, Eric DORIA, André LAUR, Eric PLANES

---

## 1- Communication du Président

Le Président DOUCET ouvre la séance.

Il rappelle la tenue de l'Assemblée Générale Financière de la LOR le samedi 29 octobre.
Il souhaite la présence de toutes et tous et demande qu'un maximum de procurations soient récupérées auprès des clubs qui ne pourront pas se déplacer.
Il s'enquiert de la possibilité d'ouvrir l'AGF également en visioconférence.
Pierre CIBOT apportera une réponse définitive dans le courant de la semaine prochaine.
Il précise cependant que les clubs qui se connecteraient ne pourront pas voter, les deux systèmes, présentiel et visio, ne pouvant pas être cumulés en termes de décompte de votes.

-Le Président, après s'en être entretenu avec René BES, en charge des ressources humaines, propose que, suite à l'inflation actuelle, une revalorisation de 3% des salaires soit accordée au personnel administratif.
Une étude de la masse salariale et de l'impact sur les finances a été menée par Pierre CROS.
Le Bureau à l'unanimité acte cette revalorisation pour les salariés administratifs.

-Le Président évoque la prime de performance allouée au personnel administratif et technique, versée en 2 fois (fin novembre et fin mai).
Il souligne le travail des 5 CTL qui contribuent pleinement au développement de la LOR, mais qui ne sont pas salariés à part entière. Il tient à les faire bénéficier de cette bonification.
Le cabinet comptable sera interrogé afin de rechercher un moyen légal pour leur attribuer.
Le principe est adopté à l'unanimité par le Bureau.

-Le Président revient sur le rendez-vous avec le Maire de Narbonne et ses principaux collaborateurs. Un projet de transformation du bâtiment de la MOT en Maison des sports (toutes disciplines) est à l'ordre du jour.
L'implantation du CD 11 sera conservée tout comme celle de la commission de discipline seniors dans une salle qui sera mise à disposition.
Lors de cette réunion, le Mairie a fait part de la dégradation du vitrage de la MOT.

Christophe GIL, à la demande du Président, a demandé de faire établir des devis auprès de plusieurs sociétés.
Seule la société SOCONET a remis une proposition pour la remise en état de cette partie, pour un montant de 5.534€ TTC. Le Bureau valide le devis, 1 abstention.

-A propos du match France/Japon du 20 novembre, le Président confirme sa demande d'invitation pour les membres du Comité Directeur.
A ce jour, nous n'avons eu aucun retour sur le protocole VIP fédéral. L'achat de billets par la LOR a dû être faite.
Alain AZPIROZ décrit l'organisation du réceptif d'avant match.
Pour donner suite à une action similaire de la Région, il a été convenu que cette partie réceptive se déroulera à la Région Occitanie et non à la Ligue.
Julie CUMINETTI précise que la Région prendra en charge les frais liés à ce réceptif.
Jocelyn BROUSSE fait part de la demande du pôle évènementiel de Toulouse Métropole pour la mise à disposition des CTC pour les animations liées à ce match sur la place du Capitole.

-Suite à une dernière réunion avec les artisans ayant contribué aux travaux d'aménagement de la LOR, le Président fait le constat qu'il n'est pas possible de leur proposer un partenariat classique. Il a sollicité André PEYRE pour réaliser une étude sur le mécénat.
Il demande au Bureau son accord pour entreprendre cette démarche.
Le Bureau a l'unanimité valide le principe.

**-Ressources Humaines**

Pierre CIBOT intervient dans le cadre de la mesure dérogatoire du télétravail qui avait été validée en raison de la pénurie de carburant.
Il soumet au Bureau, en concertation avec René BES, la proposition de prolonger cette disposition jusqu'au 28 octobre.
Le Président comprend ces problèmes de ravitaillement et propose au Bureau d'étendre cette disposition jusqu'au 5 novembre.
Le Bureau, à l'unanimité, vote pour la poursuite de cette mesure.

## 2- Présentation projet Gruissan (annexe 1)

Max SANTA fait une projection de la contribution de l'IREF (603467€) sur le budget de la Ligue pour 2022-2023.
Il présente le tableau comparatif des 3 devis réalisés sur la base d'un cahier des charges pour les bâtiments modulaires qui seront installés et loués pour une période de 24 mois.
Le Bureau valide à l'unanimité le devis de la Société Modul'ère

## 3- Situation club d'Andorre

La Ligue donne son accord pour sa mise en sommeil, le club étant à ce jour de ses comptes

## 4- Renouvellement de la flotte automobile

Une consultation a été faite auprès d'autres constructeurs dans le cadre du renouvellement d'une partie de la flotte. La décision est prise de poursuivre avec Ford suite au vote à l'unanimité du Bureau.

Séance levée à 19h30

Le Secrétaire Général

Jean-Yves MOURET

_____